



Luxembourg, le 5 janvier 2021

Madame, Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, la Chambre des Députés a adopté une motion invitant le Gouvernement à « faire élaborer une étude sur le phénomène du racisme et les discriminations au Luxembourg afin de développer une stratégie de lutte cohérente ».

Afin de donner suite à cette motion, le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a mandaté le CEFIS asbl (Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales) et le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) pour réaliser une telle étude, dont les enjeux et les méthodologies ont été discutés à la Commission parlementaire de la Famille et de l'Intégration en date du 2 décembre dernier. Vous trouverez ci-joint le document-cadre de ladite étude.

Par la présente, nous souhaitons, en tant que Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, vivement vous encourager à donner une suite favorable au courrier du CEFIS asbl, sollicitant un entretien avec votre structure dans le cadre du volet qualitatif de l'étude.

Nous sommes d'ores et déjà convaincus que votre expertise et vos connaissances du terrain en matière de racisme et de discriminations ethno-raciales au Luxembourg leur seront particulièrement utiles et seront ainsi valorisées et entendues lors de la présentation, fin 2021, des résultats de l'étude à la Chambre des Députés.

Considérant que la problématique du racisme et des discriminations à caractère ethno-racial est l'affaire de toutes et tous, ce n'est qu'ensemble que nous pourrions véritablement fournir une analyse circonstanciée, scientifique et factuelle de ce phénomène afin de mieux pouvoir proposer des pistes d'amélioration de la situation.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de la Famille et de l'Intégration



Jacques BROSIUS  
Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe  
Responsable du Département de l'intégration

## Document-cadre : Etude sur le racisme et les discriminations ethno-raciales<sup>1</sup> au Luxembourg

Avec plus de 48 % d'étrangers parmi la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2020<sup>2</sup> et plus de 61 % de résidents dits « issus de l'immigration » au dernier recensement de la population<sup>3</sup>, le Luxembourg constitue le pays d'immigration par excellence de l'Union européenne. Notamment en raison de l'intégration européenne et de l'accroissement des migrations internationales, le pays a connu une large diversification de la structure socio-ethnique de sa population immigrée. Les étrangers proviennent ainsi de cent-soixante-quinze nations différentes<sup>4</sup>, ce qui alimente la diversité culturelle et linguistique, au-delà de la langue nationale et des trois langues administratives. S'agissant de sa structure socioéconomique, la communauté immigrée se compose à la fois d'une main-d'œuvre peu qualifiée, de fonctionnaires européens, de travailleurs expatriés ou encore de cadres supérieurs de la finance et du monde économique. Viennent s'y ajouter des chercheurs, des étudiants, des membres de famille, des réfugiés et des travailleurs frontaliers qui occupent environ 45 % des postes au Luxembourg<sup>5</sup>.

Dans ce contexte sociétal spécifique, et en considérant que le Luxembourg est de facto un pays pluriculturel, la question de la mesure et de l'objectivation du racisme<sup>6</sup> et des discriminations à caractère ethno-racial se pose avec une acuité toute particulière. Elle représente, de surcroît, un enjeu de premier ordre pour l'intégration, le vivre ensemble, la cohésion sociale et l'égalité des chances dans une société moderne et démocratique. Comment alors mesurer le racisme et les discriminations ethno-raciales ? Quelles sont les formes de racisme pouvant être identifiées au Luxembourg ? Dans quels contextes et situations les résidents dits « issus de l'immigration » subissent-ils des actes et traitements discriminatoires ? Comment évaluer l'efficacité des mesures contre le racisme actuellement en place ? Comment passer du constat de la réalité desdites expériences discriminatoires à l'action politique et transversale des acteurs institutionnels et de ceux de la société civile ?

Pour tenter de répondre à ces questions, la Chambre des Députés a adopté, en juillet 2020, après la publication du rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), intitulé *Being Black in the EU*, la motion I-2019-O-M-5891-01 (n°3233) invitant notamment le Gouvernement luxembourgeois à « faire élaborer une étude sur le phénomène du racisme au Luxembourg afin de développer une stratégie de lutte cohérente contre le racisme ». C'est pourquoi le Département de l'intégration du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région (MIFA) a mandaté le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS) et le *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER) pour

---

<sup>1</sup> Le parti pris de cette étude est de se centrer sur les discriminations en raison de l'origine ou de la couleur de peau, de la religion, de la nationalité, de l'apparence physique, du patronyme, de l'accent linguistique ou des coutumes, que nous qualifierons de discriminations « ethno-raciales » en référence aux travaux de M. Safi et P. Simon, « Les discriminations ethniques et raciales dans l'enquête *Trajectoires et Origines* : représentations, expériences subjectives et situations vécues », *Economie et statistiques*, n° 464-465-466, 2013, pp. 245-275.

<sup>2</sup> Source : STATEC, CTIE.

<sup>3</sup> Voir F. Peltier, G. Thill et A. Heinz, « L'arrière-plan migratoire de la population du Grand-duché de Luxembourg », *Recensement de la population 2011. Premiers résultats*, n° 12, 2013.

<sup>4</sup> Source : STATEC, CTIE.

<sup>5</sup> Idem.

<sup>6</sup> Le racisme renvoie non seulement à la naturalisation des caractéristiques (biologiques, culturelles, intellectuelles, etc.) d'un « autre », mais encore à l'évaluation négative de ces différences essentialisées sous forme de stéréotypes (par exemple : « les Noirs sont doués pour le sport », « les Portugais ne sont pas faits pour les études », etc.). Voir R. Miles, *Racism*, Londres, Routledge, 1989.

participer à la conception de ladite étude, la réaliser et en restituer les résultats pour fin 2021. Sur la base de ces résultats, le CEFIS et le LISER ont également été chargés de formuler des recommandations d'orientation politique.

Les experts du CEFIS et du LISER proposent à la Chambre des Députés de réaliser une étude combinant trois niveaux d'analyse :

1. Le niveau macro concernera le cadre législatif et le traitement institutionnel du racisme et des discriminations ethno-raciales envers les immigrés et leurs descendants. L'analyse s'intéressera notamment à la terminologie mobilisée par les différents acteurs pour caractériser les actes racistes et discriminatoires, à l'évolution de la réglementation dans un contexte national et européen et au développement des mesures et procédures visant à lutter contre le racisme et lesdites discriminations dans différents domaines de la vie sociale.
2. Le niveau méso sera circonscrit au rôle et à la contribution de la société civile en matière de prise en charge et de traitement du racisme et des discriminations ethno-raciales, mais aussi de mise en place de mesures visant à lutter contre la persistance de ces phénomènes. L'analyse portera notamment sur le monde associatif, les chambres professionnelles, les organisations spécifiques et les syndicats.
3. Le niveau micro concernera les perceptions et les expériences discriminatoires et de racisation telles qu'elles sont vécues et ressenties par un échantillon représentatif de la population résidente. L'analyse traitera ici des motifs de discriminations potentielles suivants : l'origine ou la couleur de peau, la religion, la nationalité, l'apparence physique, le patronyme, l'accent linguistique et les coutumes. L'on s'intéressera, en outre, aux domaines de la vie sociale suivants : la recherche d'emploi, la recherche de logement, l'expérience au cours de la carrière professionnelle, à l'école ou à l'université, dans l'accès aux soins de santé, dans les loisirs, dans les relations à la police et à la justice et dans l'accès aux services publics et administrations. La maîtrise parfois imparfaite d'une langue comme facteur potentiel de discrimination sera également étudiée.

En outre, les experts du CEFIS et du LISER prévoient de recourir à trois méthodes de production des données, afin de varier et de recouper les sources pour créer les conditions favorables à l'objectivation et à l'interprétation des résultats :

1. l'analyse documentaire pour le volet législatif et institutionnel du racisme et des discriminations ethno-raciales envers les immigrés et leurs descendants ;
2. les entretiens en face-à-face ainsi que les focus groupes pour le volet qualitatif. L'enquête sera notamment structurée autour de questions portant sur les attitudes et la compréhension du racisme et des stéréotypes pouvant conduire à des traitements discriminatoires ainsi que sur la définition des groupes-cibles susceptibles d'être discriminés et/ou racisés ;
3. l'enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente et auprès des groupes-cibles susceptibles d'être discriminés et/ou racisés, pour le volet quantitatif. Une distinction sera notamment faite entre la première génération d'immigrés et la deuxième<sup>7</sup> ainsi qu'entre les minorités visibles et les minorités non visibles<sup>8</sup>. Les questions porteront notamment sur les expériences discriminatoires et de racisation en tant que témoin dans la vie sociale (les représentations sur l'ampleur du phénomène au Luxembourg) et en

---

<sup>7</sup> Les immigrés de première génération désignent les personnes nées étrangères à l'étranger, quelle que soit leur nationalité actuelle. La deuxième génération désigne, quant à elle, les personnes nées au Luxembourg d'au moins un parent immigré.

<sup>8</sup> Les minorités visibles désignent les personnes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Asie. Les minorités non visibles désignent notamment les personnes originaires de pays européens, nord et sud-américains.

tant que victime (l'expérience personnelle). Les éventuels stéréotypes et préjugés ethno-raciaux seront également abordés.

L'étude vise donc quatre objectifs :

1. Le premier est de dresser un état des lieux des mécanismes et des instruments en place, de leur connaissance et utilisation, de répertorier les ressources disponibles en matière de lutte contre le racisme et les discriminations ethno-raciales et de repérer d'éventuels besoins relatifs à la gestion de la diversité. Les entretiens individuels et focus groupes s'adresseront, par conséquent, tant à des acteurs institutionnels qu'à des organisations de la société civile.
2. Le second objectif concerne davantage l'identification des « groupes à risque » et des domaines, situations et contextes discriminatoires. Pour le volet quantitatif, l'enjeu est donc de construire un échantillon d'enquêtés qui soit à la fois représentatif de la population luxembourgeoise et qui permette d'avoir suffisamment d'effectifs pour chacun des sous-groupes étudiés.
3. Cette surreprésentation rejoint le troisième objectif de l'étude, qui cherche à établir et à stabiliser la méthodologie de collecte des données de sorte à ce qu'elle puisse éventuellement servir de référence à d'autres institutions, à d'autres recherches et au développement d'un cycle de conférences et de formations destinées à différents publics, en vue de renforcer le travail de sensibilisation à l'égard de la thématique.
4. Enfin, le quatrième et dernier objectif est de pouvoir formuler, à l'appui des résultats de l'étude, des recommandations d'orientation politique en matière de lutte contre le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg.